

Compte-rendu du conseil d'école du 06 novembre 2018
--

Présents : M. Bougeard, adjoint au maire - Mme Guido, directrice - Mmes Desvaux, Frétey et Verrier, Mrs. Bonnaire et Matis, professeurs des écoles - Mmes Bouvrais, Grison, Mrs Lemoine et Valenziani, représentants des parents d'élèves. - Mme Aubry, ATSEM

Excusés : Mme Marsa, inspectrice de l'éducation nationale, M. Omnès, maire de Médréac, M. Frémont, professeur des écoles, Mmes Arnaud et Colombo, représentantes des parents d'élèves .

Ordre du jour :

- Bilan des élections et installation du conseil d'école.
- Effectifs de l'école.
- Questions des parents.
- Sécurité à l'école : présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), bilan des premiers exercices de l'année.
- Présentation des projets pédagogiques.
- Bilan des décisions du dernier conseil d'école.
- Travaux, matériel, investissements.
- Présentation de l'organisation pédagogique des APC.
- Bilan de l'OCCE.
- Approbation du règlement intérieur.
- Présentation de la charte de la Laïcité.

L'ordre du jour a été modifié en début de séance car l'adjoint au maire avait une autre réunion et devait partir plus tôt. Nous avons donc priorisé les points où une réponse de la municipalité était nécessaire. Les points qui n'ont pu être abordés le seront lors du deuxième conseil d'école : approbation du règlement intérieur et présentation de la Charte de la Laïcité.

1- Bilan des élections et installation du conseil d'école.

Nous débutons le conseil d'école par un tour de table.

Bilan des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 188

Nombre de votants : 97

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 92

Le taux de participation a été de 54,4%. 6 parents d'élèves ont été élus.

Le rôle du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents.

Les questions concernant une classe ou un enseignant n'ont pas à figurer à l'ordre du jour au Conseil d'Ecole. En cas de difficultés, les parents concernés doivent **impérativement** prendre **d'abord** rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant, puis si besoin avec la Directrice, et en dernier lieu avec l'Inspectrice de la circonscription de Montfort sur Meu.

2- Effectifs actuels

Les effectifs sont actuellement de 137 élèves, répartis en 6 classes. 20 TPS-PS-MS (2 TPS/ 6 PS/ 12 MS avec M. Matis), 18 PS-GS (6 PS/ 12 GS avec Mme Desvaux), 25 CP-CE1 (19 CP/6 CE1 avec Mme Fretey), 24 CE1-CE2 (11 CE1/ 13 CE2 avec M. Bonnaire), 25 CE2-CM1 (6 CE2/ 19 CM1 avec Mme Verrier), 25 CM1-CM2 (6 CM1/ 19 CM2 avec Mme Guido et M. Frémont). Il y a donc 38 élèves de maternelle et 99 élèves d'élémentaire.

La prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2019 doit être faite avant le 30 novembre. La directrice demande à la mairie de lui fournir les listes des naissances de 2016 et 2017 afin de prévoir ses effectifs. Au jour de la rédaction de ce compte rendu, les listes ont été transmises.

Inscriptions en maternelle :

- Elèves de la commune :

- **règle actuelle : inscription à partir des deux ans et demi révolus pour l'école publique**
- **règle souhaitée : inscription à partir de deux ans pour qu'il y ait une équité entre les deux écoles de la commune**

- Elèves hors commune qui n'ont pas accès à une école publique dans leur commune :

- **règle actuelle : inscriptions à trois ans révolus excepté si la commune de l'enfant accepte de verser les subventions pour la scolarité avant les trois ans de l'enfant.**

Le conseil d'école avait déjà demandé à ce que cette règle soit revue lors du deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018, le 29 mars 2018. La municipalité avait indiqué lors du troisième conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018 que la question n'avait pas été encore soumise au vote du conseil municipal.

L'équipe enseignante a donc demandé, lors d'une entrevue avec M. Le Maire et M. Bougeard, à ce que cette règle d'inscription soit modifiée pour permettre un peu plus de souplesse (inscription des élèves de deux ans et 5 mois en septembre par exemple) et pour garantir une équité de traitement entre les deux écoles de la commune. Ainsi, les parents pourraient faire un vrai choix. Cette demande avait été bien accueillie par les personnes présentes à la réunion et cela a été mis à l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 5 novembre.

Intervention de la municipalité : *La municipalité a arrêté la décision suivante : aucun changement par rapport à la précédente règle. Les élèves de Médréac doivent avoir 30 mois révolus (2 ans et demi) pour être inscrits à l'école publique et les élèves qui habitent une autre commune et qui n'ont pas d'école publique doivent avoir 36 mois révolus (trois ans).*

Les enseignants interrogent sur le statut d'égalité avec l'école privée. M. Bougeard indique que le problème d'égalité a été soulevé, la décision a été prise. Les règles de financement retenues sont égalitaires.

Un débat s'en suit.

Les parents élus regrettent cette décision qui défavorise l'école de la République et souhaitent ne pas en rester là. Les parents élus désirent interroger les autres parents de l'école.

3- Questions des parents

Question de la sonnette à l'entrée de l'école.

La sonnette ne marche pas correctement. Bien souvent les parents sont obligés de téléphoner à l'école pour que quelqu'un vienne leur ouvrir le portail. Cela devient très gênant pour la classe de la directrice (les CM1-CM2) car le téléphone sonne dans cette classe et la directrice doit répondre. L'idée d'avoir des visiophones est soulevée. Cela permettrait une ouverture à distance du portail tout en étant sûr des personnes qui rentrent dans l'école. Ainsi la sécurité de tous serait garantie. La municipalité va faire établir des devis.

Demande de rendez-vous pour fin 2018 avec les représentants de la mairie à propos de l'organisation d'une réunion d'échange sur le thème de la cantine.

Parents élus : *Nous constatons depuis plusieurs années que la cantine est une question qui cristallise une bonne part des remarques des parents. Nous souhaitons donc mettre en plus une réunion incluant l'ensemble des parties prenantes : parents, personnel communal, conseillers municipaux... L'objectif sera de mettre à plat le point de vue de chacun et d'identifier les réels points de crispations afin de construire, ensemble, des solutions pour y remédier.*

Réponse de la municipalité : *Dans l'esprit, aucun problème. La municipalité va faire des propositions de dates aux parents élus d'ici la fin 2018 afin de fixer la première réunion. M. Bougeard ajoute qu'il y a eu peu de monde aux portes ouvertes en septembre et que cela aurait pu être l'occasion d'échanges entre le personnel communal et les parents. Les parents élus pensent que des portes ouvertes ne sont pas vraiment un moment où les problèmes peuvent être traités.*

Demande de rendez-vous, d'ici la fin 2018, avec un (ou plusieurs) représentant du corps enseignant afin de mettre au point le questionnaire à destination des parents d'élèves pour préparer le conseil d'école.

Parents élus : *Nous nous sommes à nouveau penchés dessus, nous identifions les thématiques propres à être interrogées, mais nous nous heurtons aux définitions exactes, consensuelles de ces thématiques. Il nous semble important de bénéficier de la présence d'un représentant des enseignants de l'école des 7 loups afin que ce questionnaire soit le plus pertinent possible, tout en restant dans le cadre du conseil d'école.*

Réponse des enseignants : *Il est difficile pour nous de déléguer un enseignant qui devra se prononcer pour tous les autres. Nous proposons qu'un premier jet nous soit envoyé pour que nous puissions en parler en conseil des maîtres. S'il s'avérait, par la suite, nécessaire de faire une réunion pour parler du questionnaire, nous la ferions.*

Les parents élus sont d'accord avec cette proposition.

4- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).

Chaque école actualise son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

L'alerte est déclenchée par la directrice : lorsqu'elle est prévenue par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, inspection académique) ou par le signal national d'alerte ou lorsqu'elle est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices (confinement, barricadement et fuite). Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants.

L'école organise au moins deux exercices incendie dans l'année.

Ce plan est de la responsabilité du directeur d'école. Son déploiement est de la responsabilité de tous les adultes travaillant dans cette structure scolaire.

La mise en place de ce PPMS sur les temps périscolaires (garderie et cantine) est de la responsabilité de la mairie et doit prendre appui sur celui de l'école.

Un exercice incendie a été fait le mardi 25 septembre, les classes ont été évacuées en bon ordre et tout le monde a entendu l'alarme incendie.

Un exercice attentat-intrusion a été fait le vendredi 19 octobre. L'alerte a été donnée par le biais des Talkie-walkies qui se trouvent dans chaque classe. Il a été demandé aux classes de fuir vers le chemin derrière la cantine. Deux classes n'ont pas entendu l'appel. Cela a été revu en conseil des maîtres.

5- Présentation de l'organisation pédagogique des APC.

Depuis la rentrée 2018, les Activités Pédagogiques Complémentaires doivent être dédiées à la maîtrise du langage et de la lecture. Ainsi, plusieurs objectifs ont été dégagés par les enseignants :

- Travailler le principe alphabétique et l'étude de la langue
- Travailler la lecture à voix haute
- Apprendre à gérer son travail personnel de manière efficace et autonome
- Stabiliser les compétences phonologiques
- Travailler la compréhension
- Développer le goût de lire autour du coin lecture

6- Projets pédagogiques

Les projets pédagogiques s'appuient sur le projet d'école (2016-2020).

Il y a deux axes de progrès qui sont travaillés systématiquement lors des sorties :

AXE 1 : AMELIORER l'expression orale et écrite des élèves.

AXE 2 : FAVORISER la réussite dans des situations de recherche.

De plus, trois parcours ont été déterminés :

Parcours éducation artistique et culturelle

Parcours citoyen

Parcours numérique

Conseil d'enfants (parcours citoyen)

Des élections de délégués ont eu lieu la semaine du 15 octobre dans toutes les classes de l'élémentaire. Ils se réuniront en conseil d'enfants dirigé par la directrice. Les élèves pourront ainsi exposer leurs problèmes, leurs demandes et suggestions qui ont un rapport avec la vie de l'école.

Spectacle Bruno (Parcours éducation artistique et culturelle)

Les élèves de la MS, GS et les CP/CE1 assisteront à un spectacle sur les 5 sens le 7 février.

Piscine

Le projet est reconduit. Les CP/CE1 de Mme Frétey, les CE1/CE2 de M. Bonnair et les CE2 de Mme Verrier iront à la piscine du 11 mars au 17 juin le lundi après-midi. Les élèves de Mme Verrier seront pris en charge par M. Bonnair.

Nous avons toujours besoin de parents, si des parents sont intéressés, merci de vous adresser à Mathilde Fretey.

Lors de l'entrevue du 16 octobre entre les enseignants et M. Le Maire et M. Bougeard, les demandes suivantes ont été discutées :

Pour l'année scolaire 2018-2019

L'équipe enseignante a demandé la possibilité d'avoir un créneau de 40 minutes au lieu de 30 minutes pour les élèves pris en charge par M. Bonnair (24 CE1-CE2 et 6 CE2 de Mme Verrier).

M. Le Maire et le conseiller municipal ne s'y opposaient pas. Cela a été proposé au vote du conseil municipal.

Intervention de la municipalité : *La municipalité a arrêté la décision suivante : les 10 minutes supplémentaires pour un créneau n'ont pas été validées.*

Pour l'année scolaire 2019-2020

L'équipe enseignante a interrogé M. Le Maire sur la possibilité d'avoir un troisième créneau ce qui permettrait d'emmenner un plus grand nombre d'enfants à la piscine.

La demande portait sur la prise en charge du coût d'un second transport et du troisième forfait de piscine.

M. Le Maire a expliqué qu'il y était favorable car les enfants de Médréac n'ont pas accès facilement à ce genre de structure.

M. Bougeard a indiqué que cette demande avait déjà été formulée et que le conseil municipal avait accepté la prise en charge du coût du transport mais pas celui du forfait. L'équipe enseignante a indiqué que l'on ne pouvait pas demander de financement aux parents lorsqu'il s'agissait d'un enseignement obligatoire.

Cette demande a donc été reproposée au vote du conseil municipal pour la prise en charge du coût du transport et de celui du forfait.

Intervention de la municipalité : *Le conseil municipal a arrêté la décision suivante : la décision du conseil municipal de mai 2017 est maintenue, c'est à dire que la municipalité prendra en charge le coût du transport mais pas le coût du créneau.*

Sortie musée (Parcours éducation artistique et culturelle)

Les élèves de MS, GS et de CP/CE1 vont aller au musée des Beaux Arts de Rennes le 29 novembre. Mme Desvaux prendra en charge les MS de M. Matis et les PS de Mme Desvaux seront pris en charge par M. Matis à l'école pendant ce temps là. Chaque classe aura une intervention : le portrait pour les maternelles et la partie égyptologie pour les CP/CE1.

Permis piéton CE2/CM1 de Mme Verrier et CM1 de Mme Guiodo (parcours citoyen) et Permis internet CM2 (Parcours numérique et citoyen)

Comme tous les ans, ces projets seront reconduits cette année. Les CM1/CM2 auront une intervention des gendarmes en classe sur les dangers d'internet le 22 janvier.

Commémoration du 11 novembre 1918 (Parcours citoyen)

Celle-ci a eu lieu le 11 novembre à 10h45. Les enfants ont appris le chant de La Marseillaise et celui de l'hymne européen. Les classes des écoles de la commune ont aussi réalisé des oeuvres plastiques sur le thème de la paix qui ont été présentées lors de cette cérémonie. Elles sont désormais exposées en mairie.

Médiathèque - animation sur le conte le 1^{er} février pour toutes les classes de l'élémentaire

Plevenon CE1 et CE2 (Parcours citoyen, éducation artistique et culturelle et numérique)

Les 36 élèves de CE1 et CE2 partiront à Plévenon les 23-24-25 avril 2018. Ils séjourneront au centre PEP. Au programme : découverte du milieu marin, milieu naturel, écosystèmes, patrimoine naturel et culturel (visite de Fort Lalatte)...

Les enseignants M. Bonnaire et M. Matis les accompagneront.

Les élèves de M. Matis seront pris en charge par les autres enseignants de l'école. Les modalités seront exposées ultérieurement. Madame L'Inspectrice a validé la proposition des enseignants.

Les autres projets ne sont pas encore définis.

Subventions des sorties scolaires

Règles actuelles : La municipalité subventionne les petites sorties à hauteur de 10€ par enfant et de 40€ par enfant pour les sorties avec nuitée.

Lors de l'entrevue du 16 octobre entre les enseignants et M. Le Maire et M. Bougeard, les enseignants ont fait une demande d'augmentation des subventions de 40€ à 60€ par enfant pour les sorties avec nuitées et de 10€ à 15€ par enfant pour les sorties à la journée et ont indiqué qu'il était souhaitable d'obtenir les subventions en amont car il y avait des acomptes à payer.

Cette demande a été proposée au vote du conseil municipal.

Intervention de la municipalité : *Le conseil municipal a validé les subventions suivantes : 15€ pour les petites sorties, 50€ pour les sorties avec nuitée.*

Inscription restaurant scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent désinscrire leur enfant lorsqu'il y a une sortie prévue à la journée au moins une semaine à l'avance.

7- Bilan des demandes du dernier conseil d'école

Informatique

Le Vidéoprojecteur Interactif est arrivé cet été dans la classe des CM1-CM2. La classe de Mme Guido et M. Frémont est ravie.

La classe de Mme Verrier demande à son tour un VPI.

La municipalité prend note.

Diagnostic du câblage de l'école

La connexion internet est de plus en plus mauvaise même en filaire. Il serait souhaitable de faire un diagnostic des câbles de l'école qui commencent à dater et de voir si les switchs ne seraient pas à changer.

Mme Guido en a déjà parlé à l'informaticien qui va donner son avis là-dessus à la municipalité.

Une liste de tous les problèmes informatiques de l'école a été envoyée à la municipalité et au prestataire informatique le 5 octobre. Depuis la rentrée de septembre, la connexion au Wifi est toujours aléatoire et saute régulièrement.

La municipalité va relancer le prestataire informatique.

Infrastructures

Des **tampons** ont été installés sous les **pieds de chaises** qui n'en avaient plus en septembre. Les classes sont ainsi moins bruyantes, c'est très appréciable.

Alarme dans la salle des maîtres

Il faudrait prévoir de mettre un détecteur d'alarme dans la salle des maîtres car c'est là qu'est stocké le matériel informatique.

Réponse de la municipalité : A voir

Fenêtres

Plusieurs fenêtres de l'école ont des clanches qui ne fonctionnent plus, soit la fenêtre ne peut pas se fermer soit elle ne peut pas s'ouvrir.

Réponse de la municipalité : 3 fenêtres ne fonctionnent plus.

Pour raison de garantie, il faut faire venir une entreprise, les délais de livraison des pièces est assez long.

La municipalité demande à ce que les portes soient bien fermées ainsi que les volets.

Bancs et table pour les enfants pour la cour élémentaire

Le conseil d'enfants demande l'achat de bancs et d'une table pour aménager un "coin calme" dans la cour de l'élémentaire.

Réponse de la municipalité : En cours de devis

Grillage séparant les deux cours

Réponse de la municipalité : La possibilité de mettre une barrière de séparation des deux cours est en cours de réflexion.

Récupérateur d'eau

Un récupérateur d'eau est demandé afin d'arroser les petits carrés de jardin de la cour sans être obligé d'utiliser l'eau traitée.

Une discussion s'en suit sur la possibilité de mettre en place un composteur au niveau de la cantine.

Réponse de la municipalité : Le bac à eau est arrivé au service municipal. Il va être installé.

Portail de la cantine

Le portail de la cantine a été rénové avec du grillage.

Le conseil d'école remercie la municipalité pour les travaux qui ont été effectués.

8- Travaux, matériel, investissements.

Odeur dans les canalisations

La municipalité prend note.

Jointure des toits

Les classes des CP/CE1 et CM1/CM2 ont été deux fois un peu inondées l'année dernière.

La municipalité va se renseigner.

Travaux peinture

Lors du rendez-vous avec la municipalité en octobre, les enseignants ont demandé à ce que le couloir de la maternelle et la classe des TPS-PS-MS soient repeints. M. Le Maire a accédé à la demande.

Portes rouges

Les enseignants préviennent qu'elles ferment difficilement.

9- Bilan de l'OCCE

C'est une association qui permet aux enseignants de gérer de l'argent au sein de l'école.

Les dons des parents s'élèvent à 646€ cette année (810€ l'année dernière). Pour information, nous reversons environ 320€ à l'OCCE et on paie une assurance (38€ l'année dernière).

Les parents qui souhaitent voir le bilan financier peuvent en faire la demande auprès de la directrice ou de M. Bonnaire qui s'occupe de l'OCCE.

Communication avec les parents élus : conseil.ecolemedreac@gmail.com

Le trombinoscope des élus est affiché sur la porte de l'école et est visible sur le site internet de l'école.

Compte-rendu rédigé par la directrice.

La directrice Nolwenn Guiodo

La secrétaire de séance Karine Verrier